

DATES DES BATTUES DE CHASSE 2017

DNF Florenville : 061/325.280

Afin de ne pas entraver les battues de chasse et pour permettre une jouissance normale du droit loué,
il est prescrit que la circulation, ainsi que toutes les exploitations et vidanges seront interdites le jour des battues.

Communaux	Privés	CONSEIL CYNEGETIQUE DE LA MOYENNE SEMOIS - ZOC 3																	
		TERRITOIRES	OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE						
			du 01 au 05	du 06 au 12	du 13 au 19	du 20 au 26	du 27 au 31	du 01 au 02	du 03 au 09	du 10 au 16	du 17 au 23	du 24 au 30	du 01 au 07	du 08 au 14	du 15 au 21	du 22 au 28	du 29 au 31		
x		EPIOUX			13-14										8-9			29	
x		FORET DE CHINY (Chiny - Lacuisine)								19					19				
	x	DOMAINE DE BURNECHAMPS								19					19				
x		FORET DE CHINY (Chiny - Moyen)			7 - 8					11-12					2			30	
x	x	CHINY PETITS BOIS			17					21					14				
x		ST-MEDARD - STRAIMONT - ORGEO								19					10			29	
x		MUNO : Befaumont - Roche à l'Appel								13					11			22	
x	x	MUNO petits bois	1		14					12	18	28			9			23	
x		SAINTE - CECILE			6-7-8					10-11-12					16-17				
x	x	STE CECILE particuliers & hors clôture			18					15									
	x	STE CECILE - FONTENOILLE plaine			15										13				
	x	DOMAINE DES AMEROIS							1									25-26	
x	x	FROIDS VENTS	Pas de battue																
x		BOIS COMMUNAL D'AZY			8										11			28	
x	x	BORGY et particuliers Plaine de Chassepierre et d'Azy	1							18								23	
x	x	CHAUFFOUR et CONCILLE								4							18		
x	x	FLORENVILLE Petits Bois	1		15										10			27	
x	x	MOYEN PLAINE			17										6				
Communaux	Privés	CONSEIL CYNEGETIQUE DE GAUME - ZOC 2																	
		TERRITOIRES	OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE						
			du 01 au 05	du 06 au 12	du 13 au 19	du 20 au 26	du 27 au 31	du 01 au 02	du 03 au 09	du 10 au 16	du 17 au 23	du 24 au 30	du 01 au 07	du 08 au 14	du 15 au 21	du 22 au 28	du 29 au 31		
x		VILLERS DEVANT ORVAL Communal			14-15					5		18-19			2		17-18		
	x	VILLERS DVT ORVAL particuliers + la Soye et communal ple*			6*	13				3*		17	24*			8			
x		CHASSEPIERRE - FONTENOILLE	1							4					2				
	x	CHASSEPIERRE - FONTENOILLE (hors clôture)			15								26		13				
	x	Chassepierre Privés (Leculvère)								19									
	x	CHASSEPIERRE barrière de Chassepierre (particuliers)	1							18							23		
x		FLORENVILLE AISANCES			14-15					4-5		18-19			2-3		17-18		
x	x	FLORENVILLE PLAINE			9					20					11				
x		IZEL - PIN			7-8					18					9			28	
	x	MERLANVAUX (Labeye)								4-5							22-23		
	x	LA SOYE - MERLANVAULT (Dams)								4-5							22-23		
	x	ORVAL - Belle Noue (Léonard)	pas de battue																
	x	MERLANVAUX (D'Otreppe)											25 26				28		
	x	MOHIMONT (Léonard)													3				
	x	WATINSART (Collinet)								5						10			
	x	Sablottière (Ct Virton)								3									
Communaux	Privés	CONSEIL CYNEGETIQUE D'ANLIER - RULLES - ZOC 3																	
		TERRITOIRES	OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE						
			du 01 au 05	du 06 au 12	du 13 au 19	du 20 au 26	du 27 au 31	du 01 au 02	du 03 au 09	du 10 au 16	du 17 au 23	du 24 au 30	du 01 au 07	du 08 au 14	du 15 au 21	du 22 au 28	du 29 au 31		
x	x	LES BULLES - TERMES + Croisettes	4							7-8						19-20			
x		ROSSIGNOL - BREUVANNE			13					13					1			27	
	x	Rossignol particuliers			6	19						21	30		6-7	13-14		28 29	
	x	Les BULLES - TERMES* Particuliers	4	7						5			28		5			26	
x		Forêt de Mellier (Ct Habay) - Carmanne																	
x		SUXY - FALISEUL	1							2						16			
	x	SUXY particuliers			8							18-19			9				
x	x	CROISTTES D'AUBANGE & particuliers														17			
x		CROISSETTES DE LE COURT			7										2				
		FRANCE Fédération des chasseurs : 00 . 333 . 24 . 59 . 85 . 20																	
		OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE							
		du 01 au 05	du 06 au 12	du 13 au 19	du 20 au 26	du 27 au 31	du 01 au 02	du 03 au 09	du 10 au 16	du 17 au 23	du 24 au 30	du 01 au 07	du 08 au 14	du 15 au 21	du 22 au 28	du 29 au 31			
		Matton (frontière Fond de saulx vers Barrière de Chassepierre)																	
		Williers (chemin Orval-Chameleux)																	
		Pully (chemin Orval-Chameleux)																	

CES DONNEES SONT FOURNIES A TITRE INDICATIF ET N'ENGAGENT AUCUNEMENT LA RESPONSABILITE DU DNF.

POUR DES RAISONS DE SECURITE, IL CONVIENT DANS TOUS LES CAS DE SE REFERER AUX AFFICHAGES APOSES AUX ENTREES DES FORETS ET/OU TERRITOIRES DE CHASSE;